

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.
Date de la convocation : 03 avril 2026

PRÉSENTS : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, PIKE Carole, BESSONNET Amandine, COULON-FEBVRE Pierre, REDON Daniel, CABOCHE Francky, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

Mme CHAUVEAU Caroline a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026 (+ 0,5 % des taux)

Madame la Maire expose que les dispositions de l'article 1369 A du Code Général des Impôts selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 30 avril de cette année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts.

Madame la Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33,39 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51,67 %
Taxe Habitation sur résidences secondaires (THS)	17,82 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention) :

- **Fixe** les taux applicables en 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33,56 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51,93 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,91 %

- **Autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

**La secrétaire de séance,
Caroline CHAUVEAU**



**Madame La Maire,
Laëtitia MARECHAL**



Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 08/04/2026
- la publication sur le site internet www.laiguillon-sur-vie.fr le : 08/04/2026